

AIR-BUZZ

La CARBOX, solution durable ?

Au niveau du principe, pourquoi pas :

La direction met à la disposition des salariés qui se déplacent d'un site à un autre des véhicules en libre service, appelées CARBOX, que l'on réserve via une application prévue à cet effet. En contrepartie, les salariés d'Airbus n'ont plus besoin de rédiger des demandes de remboursement de frais kilométriques liés à l'usage de leur véhicule personnel.

Mais dans la pratique, il y a des hics. Voici, parmi tant d'autres, quelques exemples vécus :

- « La Carbox était réservée pour 10h00. A mon arrivée l'emplacement était vide. J'ai tout de même reçu un SMS de confirmation de ma réservation à 10H20..... »
- Aucune voiture n'est disponible au M30 alors que la nouvelle règle stipule qu'il faut utiliser une CARBOX pour aller du M30 à Galilée ou Central Entity.
- A Galilée, 2 Carbox ont été mises à disposition pour un effectif de 600 personnes ! C'est un peu juste...
- « Il nous reste, comme roue de secours, la navette qui passe par l'aéroport puis par Central Entity, avant d'aller à Saint-Martin. Il faut compter 45mn ! Au niveau de la réactivité ce n'est pas terrible....»

Très clairement, la CARBOX n'est pas une affaire qui roule. Les demandes de remboursements de frais kilométriques étant souvent refusés, les salariés sont en droit de se poser des questions.

Que faire quand je suis convié à une réunion urgente ? (Ce qui est souvent le cas) :

Refuser d'aller à la réunion ?

Demander à la réunion de venir à moi ?

Réclamer sa reprogrammation jusqu'à ce qu'une CARBOX soit disponible ?

Aller malgré tout à la réunion sachant que je risque d'en être pour mes frais ?

A ce stade, la direction est face à trois alternatives :

Soit elle adapte les moyens actuels pour que le système qu'elle a mis en place fonctionne correctement.

Soit elle revoit la/les solutions précédentes en augmentant la plage horaire et la fréquence des navettes.

Soit elle fait un mix des deux.

Mais la situation ne peut rester en l'état. La faiblesse du système actuel est flagrante. D'un côté la mise en place d'un service très en dessous des besoins réels et de l'autre des RH qui rechignent à payer les indemnités kilométriques au prétexte qu'une poignée de CARBOX sillonnent le macadam. Pour certains salariés, le montant des frais non remboursés atteint les 100€ par mois. Ceci est inacceptable ! La direction et les RH doivent se rencontrer. Que chacun réserve une CARBOX pour aller à la réunion et répondent ensemble à cette question : Alors la CARBOX, solution durable ou pas ?

La **CFE-CGC** poursuit ses investigations et ses propositions. Vous en serez tenus informés



Forfait jours, la France épinglée par le conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe a statué sur une plainte déposée par la CFE CGC !

Dans une décision, en date du 23 juin 2010, rendue publique le 14 janvier 2011, le Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe conclut à la violation par la France de la Charte sociale européenne révisée concernant les forfaits en jours et les astreintes...

Sur le régime des forfaits en jours. « Aucune limite n'est prévue pour la durée hebdomadaire du travail dans le système du forfait en jours. C'est, par conséquent, la règle du repos minimum prévue par l'article L. 3132-2 du code du travail qui entraîne une limitation de la durée hebdomadaire du travail ».

Ces décisions du Comité européen des droits sociaux s'imposent à la France.

Rappelons que le forfait jour du Cadre Autonome n'a pas pour but d'augmenter l'amplitude de la durée du travail, mais de fournir une liberté effective au salarié pour organiser son temps de travail. Ainsi par exemple, tout salarié bénéficiant de cette convention de forfait jour, peut s'absenter sans avoir à se justifier auprès de son supérieur hiérarchique ou de la DR(H) contrairement aux salariés encadrés par un contrat dont le temps de travail est fixé sous forme horaire.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Sénat tire la sonnette d'alarme sur le climat et les tensions sociales dans les entreprises Françaises!

Quand nos sénateurs se penchent sur le fonctionnement des entreprises, que constatent-ils? La même chose que nous! A la demande de M. Gérard Larcher, président du Sénat, la délégation sénatoriale à la prospective s'est penchée sur l'avenir du pacte social dans l'entreprise.

Le rapport présenté est alarmant !

Il demande une meilleure reconnaissance des salariés et une revalorisation du travail.

Négociation salariale dans la Métallurgie : heureux dénouement

L'enjeu était d'importance au niveau de la branche de trouver un accord sur les salaires mini (rappelons qu'en 2010 une simple recommandation avait été faite), afin de maintenir un dialogue social de qualité, de nombreux chantiers étant en parallèle, en cours de négociation.

Les discussions entamées le 13 décembre dernier ont vu un aboutissement favorable ce jour par la conclusion d'un accord sur les salaires minima des Ingénieurs et Cadres.

L'UIMM a donc pris ses responsabilités pour se rapprocher des propositions de la **CFE-CGC** qui réclamait une revalorisation autour de 2,5% des salaires mini.

L'accord prévoit une hausse des salaires de 2,3 %, le maintien de la linéarité de la grille et une attention toute particulière en fonction de la croissance pouvant permettre de positiver celle-ci.

Souhaitons que cet essai soit transformé dans les entreprises, car les salariés ont été particulièrement affectés par la crise.

Enfin si l'on veut rendre cette branche attractive pour les jeunes, il convient d'avoir les moyens de ses ambitions, la **CFE-CGC** y sera très attentive. Airbus est bien entendu sur le parcours !

IPECA PREVOYANCE

Vous aussi "Cadres, ingénieurs, techniciens et agents de maîtrise, avec la **CFE-CGC** vous défendez IPECA PRÉVOYANCE"...

Donc, sans hésiter renouez votre confiance à la **CFE-CGC**, des femmes et des hommes capables d'assurer la pérennité de vos garanties et de répondre à vos attentes dans votre entreprise, votre région et au niveau national. Pour être acteur de votre protection sociale : votez et faites voter **CFE-CGC** ! Et ce dès réception du matériel de vote en tout état de cause avant le 19 mars 2011.

POUVOIR D'ACHAT ET INFLATION

De récentes études économiques anglo-saxonnes mais aussi françaises démontrent que depuis 30 ans, la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises n'a cessé de diminuer. Résultat, moins de consommation, plus de chômage et un cercle vicieux qui n'a cessé de se dégrader. Certaines politiques visent à corriger ces effets néfastes de la baisse des rémunérations. Mais elles sont encore bien timides.